



7 décembre 2006

Circulaire**

Circulaire du Secrétaire général adjoint à la gestion

Destinataires: Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet: **Prime de réinstallation (somme forfaitaire au titre de l'expédition de bagages non accompagnés) : montants applicables**

1. La présente circulaire a pour objet d'informer les fonctionnaires des montants de la prime de réinstallation qui sera offerte en lieu et place de l'expédition de bagages non accompagnés, à compter du 1^{er} janvier 2007, dans le cadre de la poursuite de l'harmonisation des conditions d'emploi du personnel du Secrétariat avec celles du personnel des fonds et programmes des Nations Unies, comme il est indiqué à la section 11 de la circulaire ST/AI/2006/5.
2. Les montants sont les suivants :
 - a) 10 000 dollars pour un fonctionnaire célibataire;
 - b) 15 000 dollars pour un fonctionnaire avec charges de famille.
3. Ces montants peuvent être modifiés à l'issue de consultations interorganismes.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** La présente circulaire restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

